



SNUDI.FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Pour FORCE OUVRIERE une seule issue : L'abandon de la « masterisation » du recrutement des enseignants.

Non à la remise en cause du statut de fonctionnaire d'Etat et du droit à la formation !

Depuis juin 2009, le ministère de l'Education nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche multiplient arrêtés, notes et circulaires au terme desquels il n'y a plus d'année de formation professionnelle initiale des enseignants rémunérée sous statut de fonctionnaire stagiaire à l'IUFM.

Le prétendu allongement de la formation, l'exigence d'un master pour passer les concours de recrutements (bac + 4 au lieu de bac + 3), ne sont que mystification et duperie : la réforme de la masterisation est une réforme de destruction totale de toute formation professionnelle initiale et du statut de fonctionnaire d'Etat.

La disparition de toute formation professionnelle

Contrairement à ce que le ministre de l'Education nationale affirme, la "masterisation" loin de correspondre à une amélioration de la formation initiale des enseignants conduit à la disparition de toute formation professionnelle des enseignants. Les IUFM ayant en charge de dispenser cette formation sont supprimés. La masterisation supprime l'année de stage rémunérée pour les lauréats de la session de 2010. Cette mesure permet au ministère d'économiser 18 000 postes de stagiaires dès l'année 2010.

Les étudiants reçus aux concours, dont la formation va se réduire à un bricolage variable d'une académie à l'autre, vont être affectés en responsabilité de classes dans le 1^{er} degré soit sur des postes de brigades de remplacement, postes de brigades en surnombre ou postes de brigades réservés, soit même sur des postes-classe.

La publication récente du cahier des charges de la formation masterisée et le calendrier des concours 2011 rajoutent au désordre en portant des coups majeurs à l'école publique et au statut des personnels.

Qu'on en juge : Les inscriptions de la session 2011 du concours PE auront lieu en mai-juin 2010, les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu en septembre 2010 pour des résultats aux épreuves d'admissibilité prévus début novembre et les épreuves orales d'admission en mai-juin 2011. Entre temps les étudiants admissibles seront réputés aptes à enseigner et placés devant les élèves pour assurer des remplacements de titulaires comme l'a déjà annoncé l'inspecteur d'académie de Saint Denis.

La fédération de l'enseignement Force Ouvrière (FNEC FP FO) ne peut accepter que la formation professionnelle au métier d'enseignant soit réduite à un simple "compagnonnage" en lieu et place d'une année rémunérée dans le cadre du statut de fonctionnaire stagiaire de l'Etat.

C'est à l'Etat d'assurer dans le cadre du statut de la Fonction publique d'Etat le recrutement par concours, la formation initiale des enseignants et la rémunération du fonctionnaire stagiaire.

La « mastérisation » s'inscrit dans le cadre des suppressions massives de postes de fonctionnaires

De 2006 à 2010, le nombre de place au concours de Professeurs des Ecoles a été réduite de 36%

Pour respecter l'impératif gouvernemental de non -remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Déficit Publics), la mastérisation permettra de faire appel à des embauches « hors concours » et hors statut.

L'Education nationale représente la moitié des effectifs de la Fonction publique d'Etat. Avec cette réforme dite de mastérisation, c'est un réservoir de main d'œuvre à bon marché que l'Etat est en train de constituer par le vivier des reçus (au master) – collés (au concours).

La mastérisation : une revalorisation des enseignants ? Non

Le ministre annonce que les nouveaux recrutés seront intégrés au 3^{ème} échelon avec 157€ de plus alors qu'ils perdent 16 000 euros de salaire annuel net comme professeur stagiaire (l'année en IUFM).

Il attribue 57,82 € pour les échelons 3, 4 et 5 ainsi que 53,82€ pour l'échelon 5.

Les 198 millions d'euros que représentent ces annonces ne correspondent même pas à la moitié de l'économie réalisée par la suppression des 18 000 postes de stagiaires.

La FNEC-FP-FO s'est adressée au ministre le 7 avril pour lui demander une nouvelle fois de « suspendre toutes les mesures d'application de votre réforme, d'en abandonner les objectifs et d'ouvrir avec les organisations syndicales de réelles négociations ».

Elle s'est adressée à toutes les fédérations FERC-CGT, UNSA Education, FSU, SGEN-CFDT, SUD, FAEN, SENTAA-EIL pour leur proposer « une démarche commune auprès du ministre » pour qu'il remette à plat, reporte, suspende, abandonne sa réforme.

Montreuil le 19 avril 2010